

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD



PIECES JUSTIFICATIVES D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous désirez inscrire votre (vos) enfant (s) dans l'une de nos deux écoles Communales, une AUTORISATION d'INSCRIPTION vous sera demandée par les directions respectives de ces établissements. Pour obtenir ce document, un justificatif de domicile sera nécessaire.

1 – VOUS RESIDEZ SUR LA COMMUNE :

A – Propriétaire ou Locataire :

- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Taxe d'habitation
- Facture Téléphone, Eau ou Edf

B – Vous êtes Logés à Titre Gratuit :

- Carte d'Identité de moins d'un an
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Assurance Véhicule

2 – VOUS NE RESIDEZ PAS SUR LA COMMUNE :

Dans ce cas, vous devrez présenter une **DEROGATION** fournie et remplie par le Maire de votre Commune d'origine. Dans la mesure des places disponibles dans l'établissement désiré, cette dérogation vous sera accordée ou refusée.

Le Maire d'ALATA :

Etienne FERRANDI